Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre de conseillers élus :
23
Conseillers en fonction :
23
Conseillers présents :
14

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2025 à 19h30 - Convocation du 1er avril 2025
Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : *M. BARDER - Mme BURTART - M. CAVALIERE - M. COSCARELLA - M. JULLY – M. MUSCARI - Mme NIMSGERN - M PERON – M. REKAR - M. THIL - Mme TOURDOT - M TOURSCHER - Mme VOGEL - Mme WINTER*

Absents excusés : *Mme AISSAOUI procuration à Mme NIMSGERN - Mme MONNEAU procuration à M. REKAR – M. HAULTIER procuration à M. THIL – Mme PINCEMAILLE procuration à M. TOURSCHER – M. WENDELS procuration à Mme BURTART – Mme KLUCZYK – Mme FAGGIN-KIEFFER*

Absents non excusés : *Mme FARRESSE - Mme CONRAD*

Secrétaire de séance *: conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Jean TOURSCHER est nommé secrétaire de séance, Mme Sabine PENA étant auxiliaire du secrétaire.*

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Sommaire	24
0	Informations	24
1	Subventions aux associations caritatives 2025	25
2	Subventions aux écoles 2025	25-26
3	Subventions aux associations 2025	26
4	Photovoltaïque NEOEN constitution de servitudes	27-31
5	Budget Primitif Commune 2025	32
	Emargements	33

Point N°0 : Informations

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver la nomination d'un secrétaire de séance à savoir **M. Jean TOURSCHER** pour cette séance.

Approuvé à l'unanimité

Point N°1 : Subventions aux associations caritatives 2025

Rapporteur : Madame TOURDOT

Parmi les associations caritatives qui œuvrent au plan local, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le versement une subvention, à chacune des associations suivantes**,** suivant l'avis de la commission des associations du 20 mars 2025 :

- secours populaire : 500 €
- Saint-Vincent de Paul : 200 €

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Subventions aux écoles 2025

Rapporteur : Madame TOURDOT

Les directeurs d'écoles ont présenté leurs demandes d'aides au fonctionnement pour 2025 :
La Commission s'est réunie le 17 mars 2025.

ECOLE MATERNELLE – EBERSBORN

• Crédit de Fonctionnement :
20 € X 45 élèves inscrits à ce jour = 900 €

• Activité piscine et sorties :
- 3 sorties en bus (rencontre sportive-rencontre GS/CP-sortie CAC-Folsch spectacle en allemand) piscine (si les séances ont lieu)
- Organisation semaine du « petit déjeuner à l'école » = 120 €
- Divers (pharmacie, papier, cartouche encre)
- Travaux divers : peinture de la fresque et peinture pour la salle de jeux : 11 990€

ECOLE MATERNELLE LES HANNETONS et ECOLE ELEMENTAIRE DU STADE :

• Crédit de Fonctionnement :
20 € X 39 élèves en maternelle = 780 €
25 € X 148 élèves en primaire = 3.700 €

• Activités et sorties :
- 10 séances de piscines par classe soit 4 classes (bus, salaires maîtres-nageurs, entrée…)
- Sorties de fin d'année : 4 cars (avril-mai-juin)
- 4 Sorties culturelles (CAC St-Avold)
- 4 Sorties culturelles Folschviller (spectacle allemand)
- 2 rotations cars vers Ebersborn (liaison GS/CP)
- Organisation semaine du « petit déjeuner à l'école » = 200 € (Maternelle uniquement)

• Achats divers Fonctionnement :
- prise en charge du photocopieur : fournitures + entretien + papier
- 2 carnet de timbres : 30,96 €
- Travaux de rafraîchissement des peintures couloir et hall école élémentaire (en régie) réalisés en février

Achats divers :
- Alarme PPMS à radio
- 1 composteur pour la maternelle
- 2 banquettes mousse « WESCO » au prix de 109.20€/pièce HT

Il est demandé aux membres du conseil :
- d'accepter les dépenses pour le fonctionnement des écoles
- de prendre en charge les différents achats mentionnés
- de prendre en charges les différentes dépenses exposées
et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025

Approuvé à l'unanimité

Point N°3 : Subventions aux associations 2025

Rapporteur : Madame TOURDOT

La commission a examiné le 20 mars 2025, les demandes de subventions déposées en mairie, elle soumet à la décision du conseil municipal les propositions suivantes :

Proposition

Associations	Montants
ACL	1 200,00 €
CLUB DES AINES	700,00 €
MAV	1 000,00 €
MINEURS	- €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	800,00 €
TOUS EN SCENE	400,00 €
US VALMONT	7 500,00 €
TAE KWON DO	700,00 €
CENTRE DE RESSOURCES ST-AVOLD	- €
ARBORICULTEURS	- €
FOUS GARS VOLANTS	- €
CLUB APON	500,00 €
AQUA VALMONT	200,00 €
ANCIENS COMBATTANTS UNC	- €
UNIAT	100,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
HARMONIE STE-BARBE (si animation 8 mai 2025)	500,00 €
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS VERSEES	**13 800,00 €**

Mme WINTER et Mr TOURSCHER, membres du comité d'une des associations ci-dessus, ont quitté la pièce pour les délibérations.

Approuvé à l'unanimité

Point N° 4 : Photovoltaïque NEOEN – Constitution de servitudes

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

Vu la délibération en date du 28 septembre 2018, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a validé la promesse de bail emphytéotique pour la construction du parc Photovoltaïque sur la zone ACTIVAL à Valmont.

Vu l'accord du permis de construire PC n° 057 690 19 S0014 du 21 janvier 2021.

Vu la délibération en date du 5 juillet 2022 ou la commune de Valmont a validé la promesse de constitution de servitudes et les mesures de compensation.

Vu la promesse de constitution de servitudes signée le 22 septembre 2022.

Cette promesse de constitution de servitudes concerne les zones suivantes :

- **Zone** 2 dite << Bassin >> section 19 parcelle 135 (7480m²)

- **Zone** 3 dite << Fourrés Ouest >> section 06 parcelles 134 (4611m²) 431 (19615m²) 254 (13794m²)

- **Zone** 4 dite <<Forêt Est>> section 28 parcelle 67 (302091m² sur les parcelles forestières 14b et 15c pour 26200m²)

- **Zone** 6 dite <<Marais de Valmont>> section 22 parcelles 65 – 66 – 67 – 69 – 70 – 71 – 72 – 73 – 74 – 75 – 159 – 50 – 52 – 62 – 63 – 162 – 171 – 119 – 121 – 129 pour un total de 72960m²) (documents joints).

Aussi, la société NEOEN, demande de valider par cette délibération les servitudes ci-dessus pour pouvoir être enregistrées par notaire.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal valide la constitution des servitudes sur les zones 2, 3, 4 et 6.

Annexe 2

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DES ACTES DE SERVITUDES

Zone 2 – dite « Bassin »

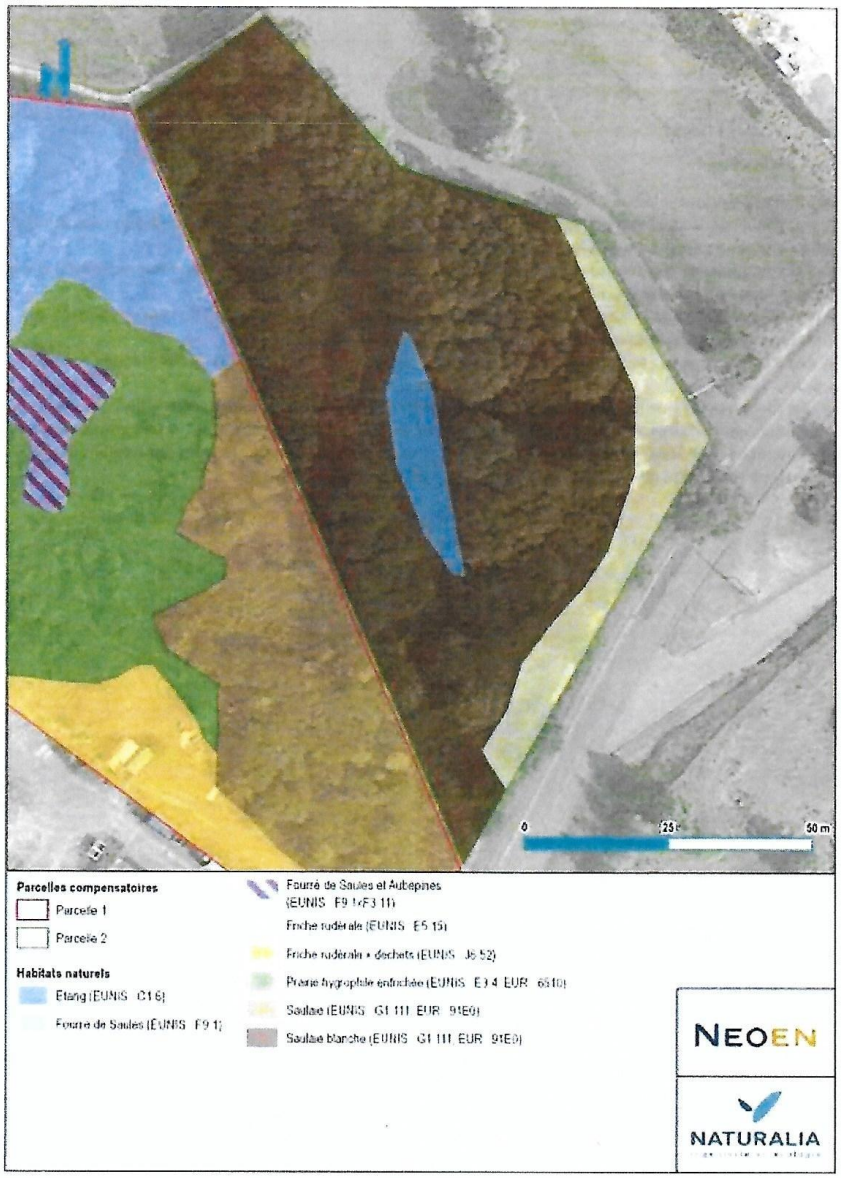

7

PARAPHE(S) : .....CS.....CG.....

Zone 3 – dite « Fourrés Ouest »

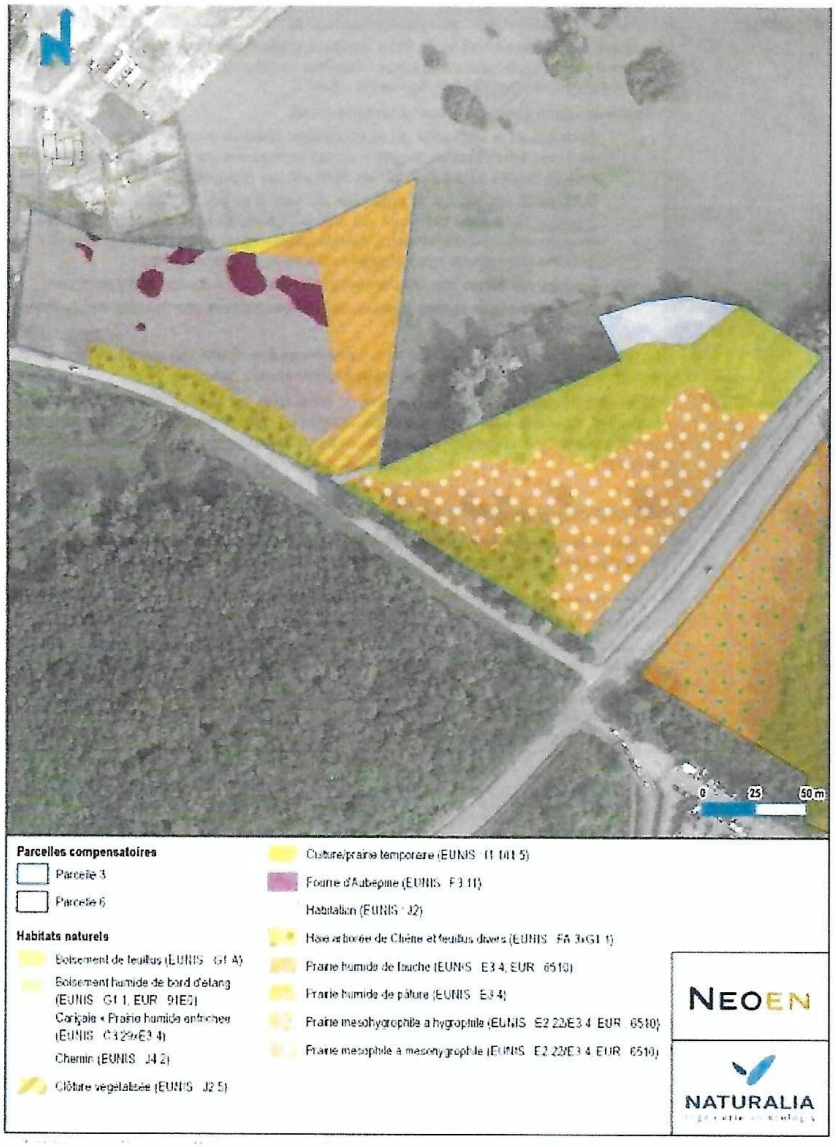

PARAPHE(S) : 9

Zone 4 – dite « Forêt Est »

15

PARAPHE(S) : .....CS.....GD.....

Zone 6 – dite « Marais de Valmont »

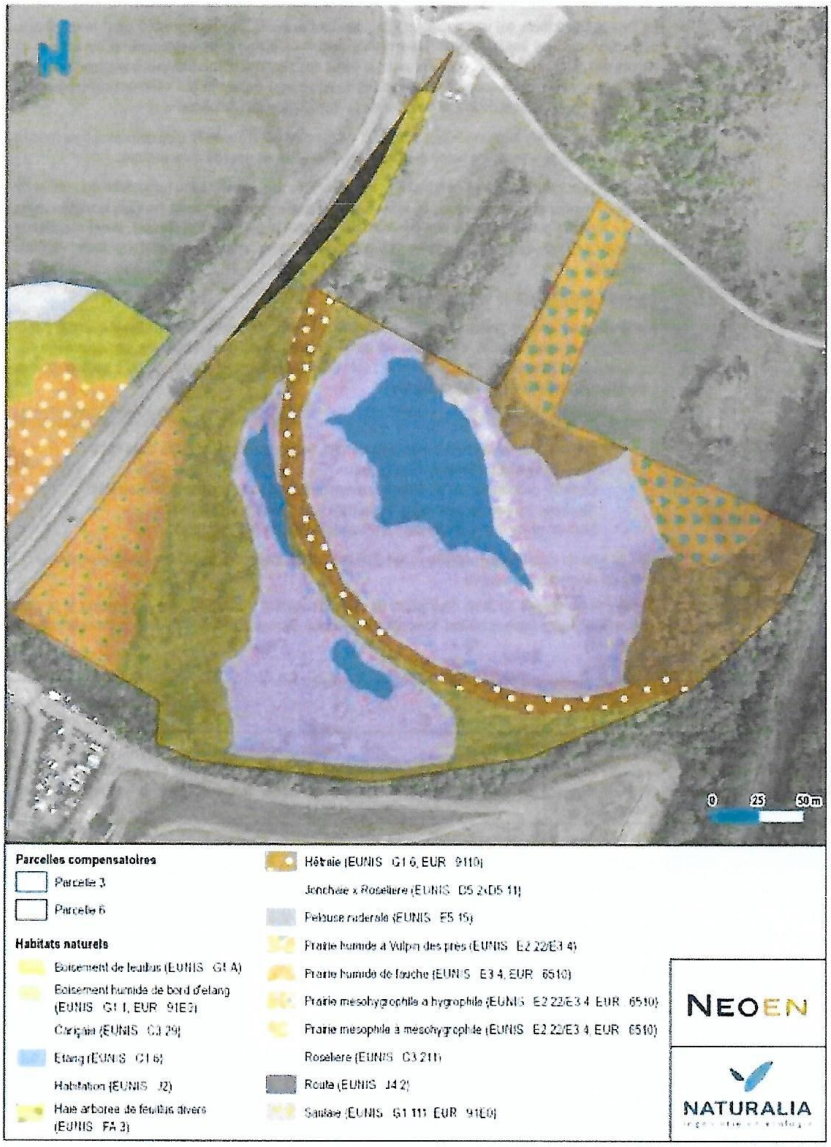

19

PARAPHE(S) : .....CS.....GD.....

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Budget primitif Commune 2025

Rapporteur : Monsieur THIL

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2025 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 878 488.62€
Recettes : 2 878 488.62€ (dont 294 192.38€ virement SI)

Section d'investisssement

Dépenses : 1 096 766.64€ (dont 752 449.90€ RAR)
Recettes : 1 701 598.43€ (dont 41 000.64€ RAR)

Total du BP

Dépenses : 3 975 255.26€
Recettes : 4 580 087.05€
Sur équilibre : 604 831.79€

Les dispositions de l'article L. 1612-7 du CGCT précisent « à compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L.1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la Commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Concernant le budget primitif 2025 de la Commune, les conditions ci-dessus sont remplies.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Valmont, le 9 avril 2025
Le Maire
Salvatore COSCARELLA

Emargements

COSCARELLA Salvatore	**TOURSCHER Jean**	**BURTART Béatrice**
THIL Joël	**TOURDOT Nathalie**	**AISSAOUI Dalila** Procuration à Mme NIMSGERN
BADER Daniel	**CAVALIERE Walter**	**FAGGIN-KIEFFER Isabelle** Absente excusée
FARESSE Zoulikha Absente	**HAULTIER Pierre-Emmanuel** Procuration à M. THIL	**JULLY Jordan**
KLUCZYK OLGA Absente excusée	**CONRAD Betina** Absente	**MONNEAU Sandra** Procuration à M. REKAR
PERON Daniel	**MUSCARI Alexandre**	**NIMSGERN Laure**
PINCEMAILLE Laurence Procuration à M. TOURSCHER	**REKAR Christophe**	**VOGEL Dominique**
WENDELS Gabriel Procuration à Mme BURTART	**WINTER Patricia**	